Image not found or type unknown

Utilisation camera Gopro

Par **Patdel**, le **09/01/2024** à **10:08**

Bonjour,

Un différend important m’oppose à mon ancienne épouse.

Notre enfant est partagé entre elle et moi.

Lorsque je lui remets l’enfant, mon ancienne épouse se griffe et se donne coups dans la poitrine pour porter plainte et m’accusé de l’avoir maltraitée.

Ai-je le droit d’utiliser une Gopro, pour filmer la remise de l’enfant, prouver ma bonne foi et éventuellement remettre les images à la Police ou au Tribunal, en cas de plainte ?

En vous remerciant de votre réponse.

Par **janus2fr**, le **09/01/2024** à **12:32**

Bonjour,

En matière pénale, toute preuve est recevable, même si elle a été obtenue de manière illégale...

Par **Visiteur**, le **09/01/2024** à **13:29**

Bonjour,

Vous pourriez passer par un tiers ou avoir la présence d'un tiers lors de la reise des enfants.

De préférence une personne hors de la famille.

Un témoignage est aussi utile qu'une vidéo (qui se trafique aisément)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés